

## **Rapport N° 23**

### **Demande de création de deux postes pour l'exploitation du service d'information du territoire (SIT)**

---

Nyon, le 09.01.2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier la création de deux postes pour l'exploitation du SIT s'est réunie le 22 Novembre 2011 à la Ferme du Manoir.

Etaient présents : Mesdames Chantal Thuillard, Danièle Schwerzmann et Messieurs Antoine Dumas, Steve Equey, Maurice Gay, Knut Rupprecht, Jean-Pierre Vuille et Patrick Buchs (président et rapporteur).

Nous tenons à remercier Monsieur Claude Uldry, Municipal, ainsi que Madame Winteler, cheffe de l'Office informatique et Daniel Grüninger, chef des Services industriels pour leurs réponses et leurs précisions.

Monsieur le Municipal Claude Dupertuis était excusé.

La mise en place du service d'information du territoire fut acceptée par le Conseil Communal de Nyon en 2005, avec le préavis 163.

L'objectif était de créer un outil informatique avec « pour objectif de mettre à disposition des autorités et des citoyens des informations utiles au quotidien, et à favoriser la coordination et la collaboration des services de l'administration. » (préavis n°163 de 2005)

#### **Présentation du SIT**

Madame Winteler nous fait une petite présentation du SIT et de ses nombreuses possibilités. A terme le SIT sera considéré un peu comme la « mémoire » de notre ville et donnera accès à de nombreuses données. On peut citer par exemple :

- les réseaux de gaz, d'électricité et d'eau;
- le réseau d'assainissement et des déchets
- l'entretien des routes;
- les parcelles,
- le nombre d'habitants par quartier, y compris ceux qui sont planifiés dans le futur;
- le suivi des graffitis et autres incivilités

Le SIT permet aussi de suivre les projets en temps réel.

Les données seront accessibles pour toutes les personnes de l'administration et à terme, certaines informations pourront être accessibles pour le public. A noter que ce point n'est actuellement pas prioritaire et qu'il y aura une question de protection des données, ainsi que de coûts.

Le système permet de bloquer certaines données ainsi, par exemple, un employé de Travaux & Environnement n'a pas forcément accès à toutes les données.

La commission s'est notamment questionnée sur la manière dont les données étaient entrées. Est-ce que chaque service a une personne chargée d'entrer les données ou est-ce que tout est pris en charge par l'Office informatique ?

Chaque service a un répondant, mais l'insertion des données demande une formation particulière et tous les services n'ont pas ce genre de personnel qualifié. Donc, pour de nombreux services, c'est l'office informatique lui-même qui se charge de l'introduction des données.

Pour les SI, ils s'occupent eux-mêmes de faire les recherches sur le terrain, grâce à un appareil à champ magnétique qui permet d'indiquer où se situent les tuyaux. Cela évite d'ouvrir la route. C'est un travail long et fastidieux car il faut reprendre les plans en papier, vérifier sur le terrain, puis ensuite introduire les données dans le SIT.

Par exemple, pour la vieille ville, le réseau d'eau a déjà été numérisé, mais pas le réseau électrique, car les 2 ne peuvent se faire en même temps. Ce qui demandera encore 3 ans de travail.

Pour les communes qui reçoivent TRN et les services industriels, le service du SIT est pris en charge par les services de Nyon et est refacturé.

### **Demande d'EPT**

Le Municipal Claude Uldry rappelle que les postes de travail liés au SIT, ont été acceptés par le préavis N°163. Le préavis indiquait que le budget était accordé pour 5 ans (2006-2011). A noter aussi qu'un poste d'auxiliaire avait été accepté par un crédit d'extension en 2011. Nous arrivons donc au terme des mandats accordés par le Conseil Communal, raison pour laquelle la Municipalité a déposé ce préavis pour la création de nouveaux EPT, répartis comme suit :

- un 2ème poste d'informaticien ou de géomaticien pour l'Office informatique.
- Un poste d'opérateur. Celui-ci sera par la suite en charge de maintenir toutes les bases de données à jour.

Monsieur le Municipal rend attentive la commission que la création de ces 2 postes n'augmente pas les effectifs, puisqu'il s'agit de postes qui existent déjà et qui ont été financés par préavis.

Pour le poste des SI, il s'agit de régulariser le poste actuel et pour l'Office informatique, on remplace une personne qui a reçu son congé étant donné que son mandat finissait.

La commission s'interroge sur plusieurs points :

- l'utilité ou non de faire de l'externalisation ?

Pour la Municipalité et les services, cette solution serait plus onéreuse (env. 40%) et poserait un certain nombre de questions en terme de protection des données. De plus on perdrait le leadership sur l'information, qui est capitale pour une commune.

- Quels seront exactement les cahiers des charges et les profils recherchés, et est-ce que des étudiants et/ou des stagiaires pourraient être utiles ?

Il faut une personne qualifiée, pas forcément un ingénieur, mais un étudiant ou un stagiaire ne pourra pas être suffisant qualifié pour faire le travail demandé.

Monsieur Uldry indique qu'une personne à l'Office informatique, comme ce serait le cas en cas de refus de ce préavis, ne suffit pour gérer le système. Sans compter qu'il faut aussi répondre aux besoins des autres services.

La commission constate que pour les étapes 2 et 3 prévues par le préavis n°163, sur les 33 projets nous avons :

- 18 qui sont terminés
- 1 qui est planifié 2011
- 2 qui sont planifiés 2012
- 6 qui sont à planifier
- 3 qui sont en cours
- 1 qui n'a pas encore débuté
- 2 qui ont été abandonnés

Monsieur le Municipal indique que le projet SIT, voulu en 2006, était un projet ambitieux. Il était difficile, voir impossible, de prévoir ce qu'on pourrait faire en 5 ans, A cela s'ajoute que pendant une période nous avons un chef de l'informatique qui était aussi chef des finances.

Le retard est aussi dû au manque de ressources humaines dans les autres services.

### **Conclusion :**

La commission estime que le service d'information du territoire (SIT) est un outil qui sera utile à de nombreux services et rendra leur travail plus efficient. Par conséquent, nous sommes convaincus que le projet du SIT doit se poursuivre et dans les meilleures conditions.

La Municipalité demande à notre Conseil des postes pour l'exploitation du SIT. Cependant, la commission constate que seulement un peu plus de la moitié des projets des étapes 2 et 3 sont terminés.

Donc, la mission de développement du SIT n'est pas encore achevée. En témoigne le préavis n°23 : « *seul 25% des informations relatives au réseau électrique sont enregistrées. La saisie du solde pour la numérisation des plans de réseaux nécessite encore un effort estimé à environ trois années/homme.* »

Pour la commission, unanime, il n'est pas possible d'accorder la création d'EPT pour l'exploitation du SIT, alors que cet outil est encore en phase de développement. En effet, il est difficile de savoir la charge de travail que procurera l'exploitation ainsi que les compétences requises du personnel. La conception requiert des compétences précises et l'exploitation ne nécessitera pas forcément les mêmes compétences.

Pour cette raison, la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de refuser la création des EPT, mais d'accorder les crédits financiers pour les 3 prochaines années ( à porter aux budgets 2012, 2013 et 2014).

Ainsi, la Municipalité aura la possibilité de terminer la conception du SIT dans de bonnes conditions. Une fois la conception terminée, la Municipalité pourra revenir devant le Conseil pour demander des EPT qui seront, cette fois, pleinement liés à l'exploitation du SIT.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

**vu** le préavis N°23 concernant « la demande de création de deux postes pour l'exploitation du Système d'information du territoire »,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## **DÉCIDE :**

1. de refuser d'augmenter l'effectif du Service informatique et population de 1 EPT;
2. de refuser d'augmenter l'effectif des Services industriels de 1 EPT ;
3. d'accorder un crédit supplémentaire de CHF 216'000.- aux budgets 2012, 2013 et 2014 et de ventiler ce montant dans les comptes 3011 et suivants du Service informatique et population et des Services industriels

La Commission :

Chantal Thuillard,  
Danièle Schwerzmann,  
Antoine Dumas,  
Steve Equey,  
Maurice Gay,  
Knut Rupperecht,  
Jean-Pierre Vuille  
Patrick Buchs (président et rapporteur).